

A l'Ombre de L'Eucalyptus
SCI

Au capital de 230000€

Dont le siège social est situé au 343 Impasse de L'Etang 24400 Saint Laurent des Hommes

RCS, numéro 849692520

R.C.S. Périgueux

Procès-verbal en date du 01/11/2025 des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Le 01/11/2025, à 10h, Saint Laurent des Hommes

Les associés de la société SCI se sont réunis à 343 impasse de l'Etang 24400 Saint Laurent des Hommes, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par *Dominique, Blanchet et Gérant de la société.*

Sont présents :

- M. *Dominique, Blanchet*, propriétaire de 140 parts sociales ;
- Mme *Christine, Périchon*, propriétaire de 60 parts sociales ;
- M. *Aymeric, Blanchet*, propriétaire de 20 parts sociales
- M. *Cyprien, Gouly*, propriétaire de 5 parts sociales ;
- Mme Marion, Gouly, propriétaire de 5parts sociales.

Soit au total 5 associés présents, totalisant 230 parts sociales sur les 230 parts composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social de la société
- Modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Première résolution - Transfert du siège social

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social à compter de ce jour de *18 impasse John Chandos 24700 Montpon Ménéstérol* vers *343 impasse de l'Etang 24400 Saint Laurent des Hommes*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Modification des statuts

Compte tenu de la résolution qui précède, l'assemblée générale de modifier l'article *Numéro 3* des statuts de la façon suivante : Le siège social de la société est fixé au *343 impasse de l'Etang 24400 Saint Laurent des Hommes*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Pouvoir en vue d'accomplir la mission

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir l'ensemble des formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés.

Signatures



Signé et
certifié Conforme
le 6 Mai 2026
Le Gérant
M. Dominique BLANCHET

